

## **MISE EN ŒUVRE DE L'ALTERNANCE (Mise à jour du 18 mars 2020)**

L'équipe du CFA est désormais en capacité d'assurer pleinement la continuité pédagogique des apprentis. En conséquence, **dès lundi 23 mars**, le calendrier d'alternance doit être respecté. Ainsi, les apprentis qui devaient être accueillis au CFA doivent regagner leur domicile pour pouvoir suivre leurs cours à distance via l'E.N.T et les animations en visio-conférence mises en place par les formateurs.

**Bien au-delà, nous ne saurions que trop encourager tous les maîtres d'apprentissage, quel que soit l'alternance, à respecter les mesures sanitaires nationales en priorisant le confinement pour les apprentis.**

Pour plus d'informations relatives au contrat et à la rémunération, nous vous invitons à vous rapprocher des mesures publiées sur le site du Ministère du travail

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/qv-coronavirus-apprentissage-15032020.pdf>

## Procédure Continuité pédagogique (mise à jour du 16 mars 2020)

Afin d'assurer la continuité pédagogique de nos apprenants, nous vous proposons :

### ⇒ Pour les apprentis du CFA

- 1- Les formateurs doivent mettre les cours en ligne via netypareo, en suivant le tutoriel réalisé par Abdou sur la Conf du CFA/CFPPA



- 2- Afin de faciliter la compréhension des documents supports mis sur Netypareo, nous vous demandons de vous créer un compte sur **ZOOM** qui est un outil gratuit de visioconférence.



Cet outil vous permettra de faire des cours en distanciel ainsi que des réunions du personnel. En effet, il semble indispensable que nous maintenions un lien physique (même à distance) avec nos apprenants. Vous connaissez leurs difficultés d'apprentissage, de lecture, de compréhension et d'autonomie face à des documents. Notre rôle est bien de favoriser les apprentissages par tous les moyens dont nous disposons, de rassurer par rapport aux échéances que sont les examens, de maintenir un bon niveau de motivation.

3- Chaque tuteur devra **par téléphone**, chaque semaine d'alternance normalement programmée au calendrier, assurer le suivi de ses jeunes afin de maintenir la continuité pédagogique.

4- Sur cette même période, chaque tuteur devra prendre contact avec les maîtres d'apprentissage pour les informer des méthodes pédagogiques mises en place par le CFA, calendrier de ccf,...

Le tuteur reste l'interlocuteur privilégié **du JEUNE ET DE L'ENTREPRISE**.

Ce temps d'échange reste très important pour la continuité du parcours des jeunes et pour la relation de confiance que nous avons déjà avec les entreprises.

Le tuteur devra adresser, à la responsable pédagogique, la fiche de suivi jointe (annexes 1)

## FICHE DE SUIVI TELEPHONIQUE DE L'APPRENTI

⇒ **Date de l'entretien téléphonique :**

<b>Cours en ligne</b>	<b>BON</b>	<b>MOYEN</b>	<b>MAUVAIS</b>
Niveau d'utilisation des cours mis en ligne			
Compréhension des cours mis en ligne			
Compréhension des exercices mis en ligne			
Difficultés rencontrées par l'apprenti			

**Observations du formateur**

<b>Besoins complémentaires</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
L'apprenti a-t-il besoin d'informations complémentaires ?		
Si oui, lesquelles ?		

<b>Etat d'avancement des rapports, Fiches E5, Fiches SPS, Fiches SPV</b>	<b>BON</b>	<b>MOYEN</b>	<b>MAUVAIS</b>
Rapport			
Fiches E 5			
Fiches SPS			
Fiches SPV			

**Observations du formateur**

--

## ⇒ Pour les stagiaires du CFPPA

- 1- Les formateurs doivent mettre les cours en ligne via GOOGLE GROUPS (invitations faites par Olivier Barniers et Anne-Laure André)



- 2- Afin de faciliter la compréhension des documents supports mis sur Netypareo, nous vous demandons de vous créer un compte sur **ZOOM** qui est un outil gratuit de visioconférence.



Cet outil vous permettra de faire des cours en distanciel ainsi que des réunions du personnel. En effet, il semble indispensable que nous maintenions un lien physique (même à distance) avec nos apprenants. Notre rôle est bien de favoriser les apprentissages par tous les moyens dont nous disposons, de rassurer par rapport aux échéances que sont les examens, de maintenir un bon niveau de motivation.

- 3- Le coordo de chaque action assurera un suivi des stagiaires afin de maintenir la continuité pédagogique.

# **COVID 19** (mise à jour du 13 mars 20)

**Conformément aux mesures nationales relatives à l'épidémie de COVID 19, les apprentis ne peuvent pas suivre leurs cours au CFA à compter du lundi 16 mars, et ce, pour une durée indéterminée.**

- 1- Pour les semaines d'alternance au CFA, les apprentis doivent contacter leur maître d'apprentissage qui déterminera de leur retour ou non en entreprise.
- 2- Parallèlement, l'équipe du CFA s'organise pour assurer à distance une continuité pédagogique afin que les échéances d'examen soient abordées dans les meilleures conditions de préparation.
- 3- **Le maître d'apprentissage est le seul à pouvoir décider de l'organisation de son entreprise et du mode de gestion de ses apprentis en attendant la mise en place de mesures de continuité pédagogique.**
- 4- Des informations et des ajustements **TRES REGULIERS** vous seront communiquées via l'E.N.T (site des emplois du temps)

<https://epl-cfaad36.ymag.cloud/index.php>



- 5- L'équipe administrative du CFA reste à disposition pour toute information complémentaire. Secrétariat 02-54-53-11-15